



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Convention de partenariat avec Electricité de France (EDF)

N° 2024-43

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne : **03 DEC. 2024** **03 DEC. 2024**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **15 novembre 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **14**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Michèle EYMARD – Jean-Louis CHAPON – Noëlle CROUZET – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER (arrivée à 20h58) – Christian VIVENS

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BÉRAL (à Michèle EYMARD) – Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

Membres absents, excusés sans pouvoir donné : Nathalie BERTOCCHI – Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT

Le C.C.A.S. de Brignais agit en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.

EDF, également impliqué dans cette problématique, a mis en œuvre des mesures pour accompagner les foyers en difficulté avec 3 grands axes :

- La prévention
- L'accompagnement
- L'aide au paiement

Dans le cadre de la prévention, EDF s'engage à transmettre la liste des clients « Solidarité » (personnes bénéficiaires du chèque énergie ou ayant bénéficié d'aide financière (Fonds de Solidarité pour le Logement))



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

en situation d'impayé ou ayant fait l'objet d'une suspension de fourniture au CCAS afin qu'une vigilance ou un accompagnement auprès de ces familles puissent être mis en place.

Au niveau de l'accompagnement, EDF propose un « Accompagnement énergie » aux clients particuliers d'EDF qui sont en difficulté de paiement. Ce dernier comprend notamment des conseils tarifaires, une préconisation de conseils simples (éco-gestes), des conseils sur les moyens de paiement et la recherche d'un dialogue et d'une entente.

Enfin, pour l'aide au paiement, EDF propose 2 canaux de contact privilégiés :

- Le n°**0810 810 114** accès téléphonique direct avec les conseillers solidarité (strictement réservé aux professionnels dans le cas de situation d'urgence ou complexe).
Ce numéro permet de suspendre pendant 2 mois les courriers de relance, de négocier des délais de paiement (jusqu'à 12 mois maximum) et de rétablir une coupure d'électricité.
- Le portail **PASS'EDF (portail d'accès aux Services Solidarité d'EDF)** : accès internet individualisé et sécurisé en lien avec les conseillers solidarité (informations, documents, renseignements, demande traitée sous 48h). Cet espace permet de faire des dépôts de demande d'aide financière dans le cadre de l'aide sociale facultative.

En raison de la Règlementation Générale de Protection des Données, le C.C.A.S. de la ville de Brignais doit passer une convention avec EDF afin de pouvoir utiliser ces différents services. A défaut, les conseillers se réservent le droit de ne pas pouvoir donner de renseignements confidentiels sur les clients.

La convention en annexe a donc pour objet de définir et préciser les objectifs ainsi que les conditions de partenariat entre le C.C.A.S. et EDF.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

Par 13 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION,